

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch

21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tel.: (416) 327-9356
Fax: (416) 325-2007
Email: Andrew.Davis@ontario.ca

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières

21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2
Tél. : 416 327-9356
Télééc. : 416 325-2007
Courriel : Andrew.Davis@ontario.ca



2010: SB13

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires

EXPÉDITEUR : Andrew Davis
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : Le 31 mars 2010

OBJET : Exigences relatives aux rapports financiers au 31 mars 2010

Comme par les années précédentes, le rapport de mars doit être soumis par les conseils scolaires afin que le Ministère puisse consolider les entités du périmètre comptable dans ses comptes publics, conformément aux exigences du gouvernement provincial. L'objectif du rapport de mars 2010 est de faire état des soldes des comptes d'actif et de passif au 31 mars 2010, des revenus et des dépenses de la période de sept mois, des informations supplémentaires, des soldes inter-entités du périmètre comptable du gouvernement et des activités au titre des immobilisations pour la période de sept mois.

A) Rapport de la période de sept mois (septembre 2009 à mars 2010) - Rapport de mars

Dans l'ensemble, les exigences concernant le rapport de mars, qui inclut le Document de travail prescrit par le Ministère et les tableaux du SIFE, demeurent largement semblables à celles de l'année dernière. Cependant, les conseils devraient revoir la section « Résumé des changements pour le rapport de mars 2010 » des instructions avant de commencer à préparer leur rapport.

Nous rappelons également aux conseils qu'ils doivent conserver les dossiers des comptes du grand livre et du grand livre auxiliaire au 31 mars 2010 ainsi que d'autres dossiers et documents pertinents qui appuient les rajustements indiqués pour le Document de travail prescrit, par exemple, le calcul des dépenses salariales et la détermination du solde des vacances accumulées au 31 mars 2010.

B) Rapport des activités au titre des immobilisations pour la période de sept mois

Les conseils doivent faire rapport des activités au titre des immobilisations pour la période de sept mois et inclure les calculs relatifs à l'amortissement et au profit de ventes dans le tableau 22 – Évolution des immobilisations corporelles pour la période de sept mois du SIFE. Il n'est plus requis de préparer un rapport détaillé sur les activités au titre des immobilisations à l'aide du modèle Excel. Cependant, les conseils doivent conserver une liste détaillée des capitaux contenant l'information relative au solde et aux activités afin d'appuyer le tableau 22.

C) Rapport sur les procédés spécifiés

Les conseils scolaires sont tenus de demander à leurs vérificateurs externes d'effectuer les procédés spécifiés pour certains tableaux liés aux rapports financiers au 31 mars 2010. Quelques changements ont été apportés aux procédés spécifiés en raison de l'ajout du tableau 22. Les résultats de l'examen devraient être transmis au Ministère sous forme de rapport sur les procédés spécifiés.

Un exemple de rapport sur les procédés spécifiés, intitulé « Rapport des comptables concernant la période allant du 1^{er} septembre 2009 au 31 mars 2010 », se trouve sur le site Web du Ministère à l'adresse indiquée ci-après.

La présente note de service sera aussi envoyée aux vérificateurs externes des conseils scolaires. Cependant, afin d'avoir la certitude que tous les intéressés recevront cette note, nous demandons aux conseils scolaires d'en transmettre une copie à leurs vérificateurs.

Le rapport sur les procédés spécifiés doit être transmis au Ministère d'ici le 21 mai 2010 **par les conseils scolaires**.

Transmission

Les instructions détaillées pour produire le rapport de mars dans le SIFE et le document de travail prescrit du Ministère se trouvent dans la section « Rapports portant sur la consolidation » du site Web du Ministère à <http://tpfr.edu.gov.on.ca>.

Les documents ci-dessous, qui font partie intégrante du rapport de mars, doivent être transmis au Ministère **par les conseils scolaires** d'ici le 14 mai 2010 :

- Rapport de mars (par l'entremise du SIFE)

Il faut également envoyer la version imprimée des documents suivants :

- Rapport sur les procédés spécifiés
- Document de travail prescrit
- Rapport signé des Déclarations de la direction (provenant du SIFE)

Tous ces documents doivent être envoyés par la poste à :

Soundari Vigneshwaran
Analyste de gestion
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières
21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Transmissions tardives

En raison de l'échéancier impératif des exigences relatives aux comptes publics de 2009-2010, le Ministère ne pourra pas reporter l'échéance indiquée ci-dessus. Tout conseil qui transmet les rapports ci-dessus après le 14 mai 2010 verra sa rentrée de fonds réduite de 50 % pour le mois de juin 2010 et les paiements de transfert subséquents. Sur présentation des rapports requis, le Ministère reprendra le paiement mensuel normal et y inclura le montant total retenu jusqu'à ce point.

Renseignements

Pour toute question sur les instructions concernant le rapport du 31 mars 2010, communiquer avec :

Soundari Vigneshwaran au 416 326-9168 (soundari.vigneshwaran@ontario.ca) ou
Andrew Yang au 416 325-4212 (andrew.yang@ontario.ca)

Pour de l'aide sur la navigation dans le SIFE, communiquer avec :

Andrew Yang au 416 325-4212 (andrew.yang@ontario.ca)

Soundari Vigneshwaran au 416 326-9168 (soundari.vigneshwaran@ontario.ca)

Pour de l'aide sur la façon d'ouvrir une session, s'adresser à :

Mark Bonham 416 325-8571 (mark.bonham@ontario.ca)



Andrew Davis

c. c. : Directrices et directeurs de l'éducation